

MAIRIE D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

**Procès-verbal de la
séance du conseil municipal
du vendredi 18 septembre 2015
à 19 h 00**

Date de convocation : 14 septembre 2015

Président : Fabienne Simian, maire

Présents : Marianne Castelly, Dominique Gourabian, Jacques Gourabian, Jacques Holz, David Lardan, Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine Videau

Excusés représentés : Marc Aubert (pouvoir à Fabienne Simian) -arrivé en cours de séance

Excusés non représenté : Thomas Pourrot

Secrétaire de séance : Alain Ramousse

Ouverture de séance

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 août 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. APS local technique

Madame la Maire rappelle que le bureau d'étude BATA Ingénierie a présenté aux élus plusieurs avant-projets pour la création d'un local technique. Suite à cela, le projet est choisi en conseil municipal.

Elle ajoute qu'il s'agit de construire un bâtiment qui servira de garage et d'atelier pour le personnel technique ainsi installé dans des conditions conformes aux règles d'hygiène et sécurité. Ce bâtiment de 60 m² au sol, comprenant un garage, une zone atelier, un vestiaire avec sanitaire et douche et un étage non aménagé pour l'instant.

La **délibération** porte donc sur l'acceptation par le conseil municipal de l'avant-projet présenté par BATA Ingénierie correspondant à une estimation de 83 200 € HT.

→ **accepté à l'unanimité.**

2. Demande de subvention cantonale

Le CM pense solliciter une aide du département sur un budget HT de 182 900 € correspondant à :

- mise aux normes hygiène et sécurité du local technique
- mise aux normes de l'accueil de la mairie,
- mise en accord avec la réglementation des ERP de la salle de la mairie.

Après **délibération**, le conseil se prononce à **l'unanimité en faveur** d'une demande de subvention dans le cadre de la dotation cantonale.

3. Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Lors du dernier conseil, Mme le Maire avait rappelé les obligations des communes vis-à-vis des ERP. Avant toute décision, il avait été demandé à la commission travaux de réaliser un chiffrage du coût des travaux.

Ce chiffrage, comprenant la piscine, le camping et l'auberge, a été estimé à 6 400 € sur 3 ans.

En conséquence, **le conseil valide l'agenda proposé à l'unanimité.**

4. Règlement et arrêté pour le cimetière

Un projet d'arrêté règlementant les opérations funéraires au cimetière communal d'Eyzahut ainsi que le projet de règlement qui en découle sont présentés.

Mme le Maire ajoute que ces documents sont indispensables à une utilisation paisible de ce lieu et explique :

- qu'il convient de préciser les modalités des inhumations, exhumations, et réunion ou réduction des corps dans le cimetière communal, de réglementer les interventions des entreprises habilitées, de fixer les droits et devoirs de chacun.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve** les projets d'arrêté et de règlement du cimetière.

5. Location de la salle du camping

L'idée est proposée d'offrir aux randonneurs la possibilité de louer la salle du camping dans le cadre du GRP.

Le coût d'une nuitée serait fixé à 10 €.

De plus amples renseignements doivent être pris auprès de l'office de tourisme de Dieulefit avant toute décision.

6. Presbytère – Mise à disposition

Au regard de l'actualité, Madame la Maire avait consulté le CM pour avoir son avis quant à l'éventuelle mise à disposition du presbytère au profit d'une famille de réfugiés.

Malheureusement, après renseignements pris auprès de divers organismes locaux, il ressort que la situation géographique d'Eyzahut et des contraintes administratives très lourdes se révèlent être des obstacles trop importants pour pouvoir mettre notre "grain de sel" dans l'aide aux réfugiés.

Un contact auprès de l'association "Espoir" de Dieulefit sera pris.

7. Prêt à taux zéro

Mme la maire explique qu'il est possible, dans le cadre d'un préfinancement de la totalité du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, de souscrire auprès de la caisse des dépôts et consignations un Contrat de prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

- montant maximum du prêt : 18000 € ;
- durée d'amortissement du prêt : 24 mois ;
- date des échéances en capital de chaque ligne du prêt :
 - ligne 1 du prêt : décembre 2017,
 - ligne 2 du prêt : avril 2018,
- taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, accepte de souscrire ce contrat de prêt.**

8. Contrat d'éclairage public

Mme la maire explique que 2 devis ont été reçus en mairie concernant la maintenance de l'éclairage public. Il en ressort que le coût à l'unité (par foyer) est beaucoup moins élevé chez SPIE (22 € contre 37 € pour le concurrent).

Le conseil **décide à l'unanimité de renouveler le contrat de maintenance** avec la société SPIE.

9. Projet d'enlèvement des éclairages au Planas

Les devis attendus pour la mise en place de 2 horloges permettant l'extinction de l'éclairage la nuit se révèlent trop onéreux.

Le conseil municipal **décide donc à l'unanimité de supprimer** l'éclairage public du quartier le Planas.

10. Piscine : demande de subvention auprès du CDDRA

La commune souhaite améliorer l'étanchéité du grand bassin. Madame la Maire informe l'assemblée qu'il est possible de solliciter l'aide du CDRA sous réserve que les travaux prévus soient compatibles avec le développement durable.

Ce projet aboutissant sur une économie d'eau, le conseil, après en avoir **délibéré, se prononce en faveur d'une demande de subvention** auprès du CDDRA.

Retour du Maire

- Périodicité du conseil municipal : il se réunira de façon régulière tous les 2^{èmes} vendredis des mois impairs.
- Loi Notre : un résumé de la loi votée cet été a été distribué à chaque conseiller municipal.
- Communes nouvelles : Fabienne a été contactée par le maire de Félines pour réfléchir au rapprochement de petites communes pour former des "communes nouvelles".
- Différents producteurs souhaitent organiser un marché hebdomadaire durant l'été. Le conseil est tout à fait favorable à ce projet.

Prochain conseil : le vendredi 13 novembre 2015 (heure à définir).

L'ordre du jour étant traité, Madame la Maire clôture le conseil à 20 h 35.